



## Démission pour suivre conjoint

-----  
Par Carole G

Bonjour,

J'ai été embauchée début Novembre 2021 en tant que Hôtesse service client dans un magasin de bricolage, en CDI. La période d'essai est de 2 mois, et elle est renouvelée d'office pour encore 2 mois. Cependant je suis en arrêt depuis le 10 janvier à cause d'une hernie discale aux cervicales. Je me suis faite opérer le 10 février et je suis en arrêt jusqu'au 23 mars ( peut être prolongée , rdv avec la neuro chirurgienne le 7 mars pour contrôle post-opératoire ). Mon problème est le suivant : Mon conjoint qui est militaire ( gendarme ) est muté, nous devons être dans son nouveau logement le 16 mars. Je dois donc démissionner de mon travail actuel. Par contre, nous ne sommes ni mariés ni Pacsés. Comment puis je procéder afin de pouvoir démissionner sans perdre mes droits au chômage en attendant que je trouve un travail sur place, et quelles incidences mon arrêt de travail peut il avoir dans ma situation?

Cordialement. Carole G

-----  
Par ESP

Bonjour

C'est d'abord "Pôle emploi qu'il faut interroger..

Voici pour vous

[url=https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/a-chaque-situation-son-allocatio/quelle-est-ma-situation-professi/je-perds-ou-je-quitte-un-emploi/je-veux-demissionner-pour-un-mot.html#]https://www.pole-emploi.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati/a-chaque-situation-son-allocatio/quelle-est-ma-situation-professi/je-perds-ou-je-quitte-un-emploi/je-veux-demissionner-pour-un-mot.html#[/url]

Pour info, Le règlement de l'assurance chômage ne fixe pas de délai pour la date de démission dans le but de déménager pour suivre le conjoint dans un contexte professionnel de changement de résidence, vous pouvez éventuellement attendre votre titularisation.